

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2006/6-G/1
27 avril 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉROGATIONS (ARTICLES XII.4 ET XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

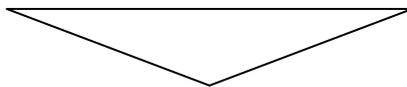
Directeur financier adjoint et M. E. Whiting tél.: 066513-2701
Directeur, CFOA*

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau de la comptabilité



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du "Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)" (WFP/EB.A/2007/6-G/1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



INTRODUCTION

1. Des renseignements sont donnés au Conseil en application des articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général sur: i) l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits (article XII.4 du Règlement général); ii) les contributions en produits ou en services uniquement fournies par les gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (e) du Règlement général); et iii) les dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) pour les contributions en nature destinées à financer des coûts d'appui directs (CAD) (article XIII.4 (f) du Règlement général).

Utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits: article XII.4 du Règlement général

2. Dans le présent rapport, on considère les contributions multilatérales en espèces pour la catégorie des activités de développement comme des ressources en espèces sans restriction, même si ces ressources peuvent être utilisées dans certains cas pour acheter des produits dans le pays donateur. Ces ressources ont été utilisées pour financer les engagements annuels demandés ou affectés au titre de projets de développement.
3. En 2006, le montant disponible au titre des ressources en espèces sans restriction s'est établi à 70,7 millions de dollars É.-U., contre 94,7 millions de dollars en 2005. Sur ce montant, 43,5 millions de dollars, soit 62 pour cent, ont servi à acheter des produits dans les pays en développement, contre 40,2 millions, soit 42 pour cent, en 2005; 27,2 millions de dollars, soit 38 pour cent, ont servi à acheter des produits dans les pays développés, contre 54,5 millions de dollars, soit 58 pour cent, en 2005. Des renseignements détaillés sont présentés au tableau 1.
4. Le Rapport annuel sur les résultats de 2006 fournit de plus amples renseignements sur les achats de produits dans les pays en développement, toutes ressources en espèces et toutes catégories d'activités confondues.

TABLEAU 1: UTILISATION EN 2006 DES RESSOURCES EN ESPÈCES SANS RESTRICTION POUR ACHETER DES PRODUITS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XII.4 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)

Pays d'achat	Pays en développement	Pays développés
Afrique du Sud	2 514 638	
Allemagne		249 677
Argentine	1 522 922	
Australie		131 928
Bangladesh	71 627	
Belgique		1 810 537
Belize	64 135	
Bénin	1 129 921	
Bhoutan	411 659	
Bolivie	1 236 872	



**TABLEAU 1: UTILISATION EN 2006 DES RESSOURCES EN ESPÈCES SANS
RESTRICTION POUR ACHETER DES PRODUITS CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE XII.4 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)**

Pays d'achat	Pays en développement	Pays développés
Brésil	68 012	
Bulgarie		179 296
Burkina Faso	1 346 777	
Cambodge	191 084	
Cameroun	228 646	
Canada		9 654 825
Chine	1 302 039	
Colombie	74 850	
Cuba	1 284 801	
Danemark		7 733 768
Égypte	845 109	
El Salvador	87 516	
États-Unis		32 400
Éthiopie	1 927 553	
Fédération de Russie		700 265
France		199 018
Ghana	327 526	
Guatemala	210 320	
Honduras	178 622	
Inde	7 161 507	
Indonésie	47 497	
Italie		1 727 154
Japon		792 152
Kenya	1 248 715	
Lesotho	558 941	
Malaisie	2 127 253	
Malawi	1 845 084	
Mali	939 956	
Maroc	170 838	
Mexique	437 694	
Mozambique	520 688	
Namibie	3 192	
Népal	3 357 412	
Ouganda	1 773 870	
Pakistan	3 694 144	
Pays-Bas		571 247
Pérou	59 874	

TABLEAU 1: UTILISATION EN 2006 DES RESSOURCES EN ESPÈCES SANS RESTRICTION POUR ACHETER DES PRODUITS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XII.4 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)		
Pays d'achat	Pays en développement	Pays développés
République démocratique populaire lao	88 852	
République tchèque		67 540
République-Unie de Tanzanie	1 260 270	
Rwanda	65 850	
Sénégal	119 049	
Singapour		
Sri Lanka	114 439	
Thaïlande	525 638	
Turquie		1 886 200
Ukraine		1 483 778
Viet Nam	581 606	
Yémen	126 089	
Zambie	1 628 495	
Total 2006	43 481 582	27 219 783
Total général 2006		70 701 365
Pourcentage	62	38
Total 2005	40 193 509	54 548 512
Total général 2005		94 742 021
Pourcentage 2005	42	58

Contributions en produits ou en services: article XIII.4 (e) du Règlement général

5. En 2006, la valeur des contributions en produits ou en services uniquement reçus de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, conformément à l'article XIII.4 (e) du Règlement général, s'est établi à 38 189 431 dollars contre 52 780 019 dollars en 2005. Des contributions en espèces d'un montant de 38 524 967 dollars versées par d'autres donateurs et 926 324 dollars puisés dans les ressources du PAM, contre 38 702 438 dollars et 3 506 874 en 2005, ont été utilisées à l'appui de ces contributions. Des dérogations au recouvrement des CAI ont été accordées pour un montant de 626 593 dollars comme indiqué au tableau 2 ci-après.

TABLEAU 2: CONTRIBUTIONS FOURNIES EN 2006 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)				
Donateur	Valeur	Autres coûts financés par		Montant des CAI visé par la dérogation
		Autre donateur	PAM*	
Azerbaïdjan	1 084 900		232 239	92 200
Azerbaïdjan	1 000 000	311 281		91 790
Cuba	865 000		579 126	60 550
Égypte	1 250		1 583	88
Égypte	29 900		41 014	2 093
Égypte	69 444		72 363	4 861
Inde	2 287 312			160 112
Kenya	116 400	126 428		
Kenya	486 400	519 265		
Kenya	6 000 000	6 516 900		
Kenya	7 200 000	6 516 861		
Kenya	3 691 500	2 107 131		
Kenya	2 180 000	890 000		214 900
Kenya	1 500 000	1 305 660		
Liban	26 000	11 116		
Malawi	1 381 467	725 006		
Malawi	448 533	235 394		
Pakistan	9 338 000			
Swaziland	483 325	259 925		
Total 2006	38 189 431	19 524 967	926 324	626 593
Total 2005	52 780 019	38 702 438	3 506 874	1 137 845

* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a financé les coûts associés à ces contributions.

Dérogations au recouvrement des CAI pour les contributions en nature destinées à financer les CAD: article XIII.4 (f) du Règlement général

6. En 2006, sur un montant total de 9 724 821 dollars de contributions en nature destinées à financer les CAD, la valeur totale des dérogations au recouvrement des CAI s'est établie à 680 737 dollars, contre 21 987 331 dollars de contributions et 1 539 113 dollars de dérogations en 2005. Le tableau 3 donne le détail par donateur, catégorie d'activité, pays bénéficiaire, valeur et montant des CAI visés par la dérogation.



TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2006 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE DESTINÉES À FINANCER LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (f) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)

Donateur	Bénéficiaire	Contribution	Valeur	Montant des CAI visé par la dérogation
Danemark	Afghanistan	En nature/personnel	44 145	3 090
Danemark	Siège	En nature/personnel	170 671	11 947
Danemark	Pakistan	En nature/personnel	219 132	15 339
Danemark	Sri Lanka	En nature/personnel	48 958	3 427
Danemark	Soudan	En nature/personnel	86 118	6 028
Danemark	Région Afrique de l'Ouest	En nature/personnel	84 663	5 926
Donateurs privés – RedR-Australie	Région Asie	En nature/personnel	466 137	32 630
Donateurs privés – RedR-Australie	Bangladesh	En nature/personnel	4 121	288
Donateurs privés – RedR-Australie	Bhoutan	En nature/personnel	21 752	1 523
Donateurs privés – RedR-Australie	Cambodge	En nature/personnel	52 168	3 652
Donateurs privés – RedR-Australie	Région Afrique orientale et centrale	En nature/personnel	55 750	3 903
Donateurs privés – RedR-Australie	Inde	En nature/personnel	25 710	1 800
Donateurs privés – RedR-Australie	République démocratique populaire lao	En nature/personnel	62 423	4 370
Donateurs privés – RedR-Australie	Liban	En nature/personnel	102 120	7 148
Donateurs privés – RedR-Australie	Myanmar	En nature/personnel	59 352	4 155
Donateurs privés – RedR-Australie	Pakistan	En nature/personnel	65 846	4 609
Donateurs privés – RedR-Australie	Sri Lanka	En nature/personnel	19 551	1 369
Donateurs privés – RedR-Australie	Soudan	En nature/personnel	28 978	2 028
Islande	Région Afrique de l'Ouest	En nature/personnel	54 602	3 822
Norvège	Afghanistan	En nature/personnel	130 671	9 147
Norvège	Région Asie	En nature/personnel	7 523	527
Norvège	Bénin	En nature/personnel	90 450	6 332
Norvège	Tchad	En nature/personnel	31 746	2 222
Norvège	République démocratique du Congo	En nature/personnel	107 700	7 539

TABLEAU 3: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES CAI EN 2006 POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE DESTINÉES À FINANCER LES CAD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIII.4 (f) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)				
Donateur	Bénéficiaire	Contribution	Valeur	Montant des CAI visé par la dérogation
Norvège	Siège	En nature/personnel	144 947	10 146
Norvège	Liban	En nature/services	495 000	34 650
Norvège	Népal	En nature/personnel	165 413	11 579
Norvège	Pakistan	En nature/personnel	143 152	10 021
Norvège	Soudan	En nature/personnel	250 390	17 527
Norvège	Ouganda	En nature/personnel	99 864	6 990
Norvège	Région Afrique de l'Ouest	En nature/personnel	226 995	15 890
Portugal	Liban	En nature/services	256 410	17 949
Royaume-Uni	Pakistan	En nature/personnel	141 130	9 879
Suède	Région Asie	En nature/personnel	17 258	1 208
Suède	Siège	En nature/personnel	19 845	1 389
Suède	Liban	En nature/services	2 604 101	182 287
Suède	Libéria	En nature/personnel	86 504	6 055
Suède	Pakistan	En nature/personnel	257 002	17 990
Suède	Soudan	En nature/personnel	804 999	56 350
Suède	Région Afrique de l'Ouest	En nature/personnel	330 677	23 147
Suisse	Afghanistan	En nature/personnel	120 213	8 415
Suisse	Angola	En nature/personnel	210 600	14 742
Suisse	Cameroun	En nature/personnel	93 345	6 534
Suisse	République démocratique du Congo	En nature/personnel	63 871	4 471
Suisse	Haïti	En nature/personnel	80 010	5 601
Suisse	Pakistan	En nature/personnel	36 135	2 529
Suisse	Sri Lanka	En nature/personnel	7 448	521
Suisse	Soudan	En nature/personnel	418 461	29 292
Suisse	Région Afrique de l'Ouest	En nature/personnel	561 678	39 317
Suisse	PAM	En nature/personnel	49 095	3 437
Total 2006			9 724 821	680 737
Total 2005			21 987 33	1 539 113